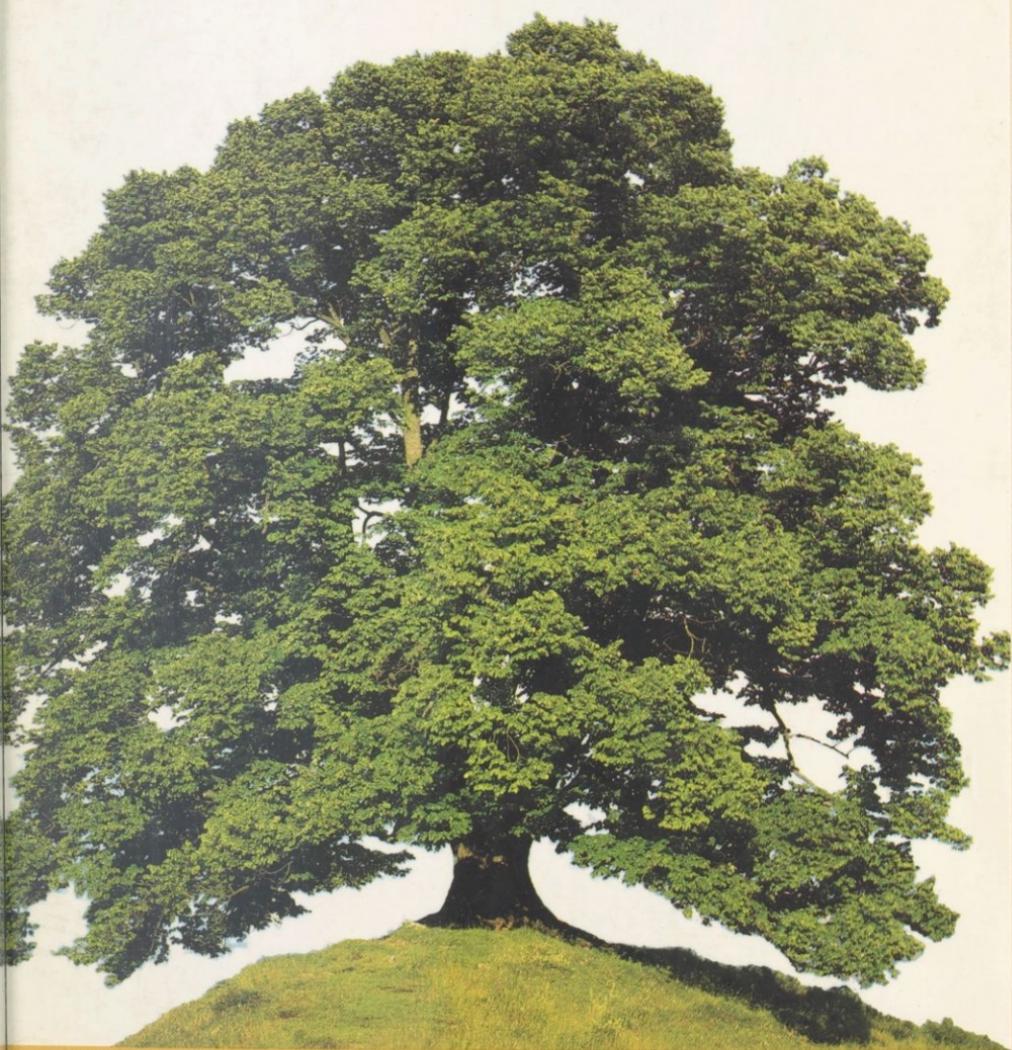


Michel Vincent

**NOMS DE FAMILLE
FAMILLES
DE NOMS**



Terres de France
PLON

217

NOMS DE FAMILLE
FAMILLES
DE NOMS

269

ISSN 0764-3746

Collection Terres de France
dirigée par Christian de Bartillat

02
5090
(3)

ISSN 0464-2746

Collection Textes de France
dirigée par Christian de Baulist

2020

(3)

MICHEL VINCENT

93
2/2

**NOMS DE FAMILLE
FAMILLES
DE NOMS**



PLON
8, rue Cassini
Paris

Déjà paru
dans la même collection

CHANTAL VIEUILLE, *Histoire régionale de la littérature en France*, des origines à la Révolution.

PIERRE PIERRARD, *Histoire des curés de campagne*, de 1789 à nos jours.

à paraître :

DENISE ET JEAN-PIERRE LE DANTEC, *Le roman des jardins de France*. Leur histoire.

MICHEL VINCENT

92

5.6

**NOMS DE FAMILLE
FAMILLES
DE NOMS**



PLON
8, rue Garancière
Paris

MICHEL VINCENT

91-31-03-1987-11068

NOMS DE FAMILLE

CHANTAL VINCENY, *Le Répertoire de*
France, des origines à nos jours
PIERRE FERRAND, *Le Répertoire de*
France, des origines à nos jours, de 1789
à nos jours.

2 tomes
DORIS ET JEAN-PIERRE LE DANTY, *Le répertoire des noms*
de France. Leur histoire.



© Librairie Plon, 1987.
ISBN 2-259-01582-4



EN HOMMAGE

*des racines de votre nom
ou de celui de vos proches*

A Albert Dauzat, qui a publié *Noms et prénoms de France* (Larousse) ; à Pierre Blanche, auteur du *Dictionnaire et armorial des noms de famille de France* (Fayard), qui furent les deux sources principales de ce livre, sans lesquelles il n'aurait pas vu le jour ; et en souvenir de Pierre Mac Orlan : il m'avait annoncé que j'écrirais des livres vingt ans avant la publication de mon premier ouvrage, et je ne l'avais pas cru.

MICHEL VINCENT

Le lecteur devra donc chercher. De quoi peut constituer pour lui un jeu passionnant : à quel « mystère » veut-on se rattacher ? Il ne s'agit pas forcément d'un nom qui lui ressemble. Grand pour *Le Renard*, par exemple. L'apport des diverses langues dans la composition et l'évolution des noms aboutit aux résultats les plus instructifs de prime d'abord. La recherche suppose de la réflexion ; le succès récompense la patience. Pour guider les investigations des curieux, voici quelques exemples :

Pour Haur, forme ancienne de Feure (en Gascogne), l'origine est Fèvre ; pour Willens : Guillaume ; Wilans : Guifaut ; Villenais : Guillaume également ; Gure : Huc ; Neveu : Jean (à cause de Jeanneton) ; Rancolin, Ranc, Gascelin, Anspert ; également Jean ; Collet et Colas : Nicaise ; Lalen : Franx ; Libert : Léonard ; Le Seube : Elgue ; Timot : Martin ; Grand-Monil : Milard ; Lanicse : Neveu ; Lagache : Floard ; Charles : Ric ; Le Cardonnel et Chardonnière : Rigaud ; Bastia : Sébastien ; Naud : Tarnaud ; Masson : Thomas ; Delorme : Ulmi ; Garnier : Verne ; Vite : Goy, etc.

EN HOMMAGE

85011-7891-0-13-0

A Albert Dauzat, qui a publié *Monsi et prison de France* (Larousse) ; à Pierre Blanche, auteur du *Dictionnaire de noms de famille de France* (L'Asymptote), qui furent les deux sources principales de ce livre, sans lesquelles il n'aurait pas vu le jour ; et en souvenir de Pierre Mac Orlan ; il m'avait annoncé que j'écrirais des livres vingt ans avant la publication de mon premier ouvrage, et je ne l'avais pas cru.

MICHEL VINCENT

© Librairie Plon, 1987.
ISBN 2-259-01582-4



*A la recherche
des racines de votre nom
ou de celui de vos proches*

MICHEL VINCENT

Pour éviter un lexique, les noms ont été regroupés par familles. Seul, le « chef de famille », pourrait-on dire, a été répertorié dans l'ordre alphabétique. Toute sa parentèle : fils, petits-fils et d'une manière générale ses descendants directs, frères, sœurs, neveux et nièces, cousins, cousines, etc., sont indiqués à la suite du nom qui est à l'origine de la souche.

Le lecteur devra donc chercher. Ce qui peut constituer pour lui un jeu passionnant : à quel « ancêtre » mon nom se rattache-t-il ? Il ne s'agit pas forcément d'un nom qui lui ressemble : *Renaud* pour *La Renaudière*, par exemple. L'apport des diverses langues dans la composition et l'évolution des noms aboutit aux résultats les plus inattendus de prime d'abord. La recherche suppose de la réflexion ; le succès récompense la patience. Pour guider les investigations des curieux, voici quelques exemples :

Pour Haur, forme ancienne de Faure (en Gascogne), l'origine est Fèvre ; pour Willem : Guillaume ; Wibaut : Griffaut ; Villemain : Guillaume également ; Guet : Hue ; Neton : Jean (à cause de Jeanneton) ; Hanselin, Iban, Gantelme, Ansquer : également Jean ; Collet et Colas : Nicaise ; Lalen : Franc ; Liébert : Léautaud ; Le Baube : Bègue ; Tinot : Martin ; Grand-Mesnil : Ménard ; Lanieste : Neveu ; Lagache : Piard ; Chardon : Ric ; Le Cardonnel et Chardonnière : Rigaud ; Bastia : Sébastien ; Naud : Tarnaud ; Masson : Thomas ; Delorme : Ulmi ; Garnier : Verne ; Vite : Guy, etc.

Enfin, les lecteurs doivent savoir que ce premier volume n'est pas exhaustif. Toutes les personnes qui n'y auront pas trouvé leur nom peuvent m'écrire à la Librairie Plon, 8, rue Garancière, qui me fera suivre le courrier. Je m'efforcerai de leur donner satisfaction dans un prochain volume.

Il faut savoir que tous les noms de France n'ont pas fait l'objet d'une étude. En conséquence, les renseignements complémentaires ou rectifications éventuelles que pourraient me fournir les lecteurs seront toujours les très bienvenus. Je m'efforcerai de donner satisfaction à tous mes correspondants.

On ne sait pas encore combien il existe de noms de famille en France. Le présent ouvrage et ceux qui le suivront permettront peut-être d'établir un recensement complet.

MICHEL VINCENT

Pour éviter au lecteur les noms ont été regroupés par familles. Seul, le « chef de famille » pourrait-on dire, a été répertorié dans l'ordre alphabétique. Tous ses parents, fils, petits-fils et d'une manière générale ses descendants directs, frères, neveux et nièces, cousins, etc., sont indiqués à la suite du nom qui est à l'origine de la souche.

Le lecteur devra donc chercher. Ce qui peut constituer pour lui un jeu passionnant : à quel « ancêtre » mon nom se rattache-t-il ? Il ne s'agit pas forcément d'un nom qui lui ressemble : Rensard pour la Rensardière, par exemple. L'apport des diverses langues dans la composition et l'évolution des noms aboutit aux résultats les plus intéressants de prime d'abord. La recherche suppose de la réflexion ; le succès récompense la patience. Pour guider les investigations des curieux, voici quelques exemples :

Pour Haur, forme ancienne de Faurt (en Gascogne), l'origine est Fèvre ; pour Willent : Guillaume ; Wibaut : Grilhan ; Villerman : Guillaume également ; Guet : Hue ; Neton : Jean (à cause de Jeanne) ; Hanselin, Han, Ganchine, Anspuer : également Jean ; Collet et Colas : Nicolas ; Lalen : Franc ; Lâbert : Léonard ; Le Baube : Bègue ; Tintot : Martin ; Grand-Ménil : Ménard ; Lanisse : Neveu ; Lascache : Piard ; Clardon : Ric ; Le Cardonnel et Charbonnière : Rikaud ; Banta : Sébastien ; Rand : Tarnaud ; Masson : Thomas ; Delorme : Umm ; Garnier : Verne ; Vire : Guy, etc.

Avant-Propos

L'homme exerce sur le nom qui le désigne un droit de propriété absolu. Cette propriété a ceci de remarquable, et de particulier, qu'elle ne paie ni impôt, ni taxe, ni droit de succession. Le nom est un bien patrimonial, parfois matrimonial, dont la gratuité est entière. Il ne se vend pas, ne se prête pas, ne se perd pas, même avec la mort puisqu'on le retrouve gravé sur la pierre tombale, où il finit par s'effacer avec le temps. Lorsque, pour qu'il subsiste, il faut le faire nettoyer ou graver de nouveau, la dépense est minime et c'est la seule qu'il exige. Mais les tombeaux finissent eux-mêmes par disparaître, alors que le nom subsiste, pour l'éternité.

Ce bien extraordinaire, puisqu'il échappe à la fois au fisc et au temps, impose des devoirs. Car ce nom a été illustré au cours des âges par d'honnêtes gens, de grands hommes, de beaux génies et parfois de franches crapules. Il n'importe. Certains noms connaissent la gloire, d'autres se contentent de l'obscurité. Certains sont lourds à porter, d'autres attirent la chance.

Le nom est aussi un lien puissant. Il est la première pierre, si l'on peut dire, de l'édifice humain que constitue la société, ou plutôt la première chaîne de l'amour — parfois de la haine — qui lie entre eux les êtres issus d'ancêtres communs. Le nom est bon conducteur des sentiments humains. A ce titre, il mérite la plus grande considération. Or, curieusement, les savants ont très longtemps ignoré cette matière première sociale. L'anthroponymie, qui étudie l'origine et la signification des noms, est une science toute nouvelle. Elle n'a guère plus de cent ans. Les noms chinois,

égyptiens, hindous, incas révèlent mille facettes du génie de ces races. Les noms : merveilleux observatoires ! Mais nous nous contenterons ici de nous intéresser à ceux qui sont issus de la civilisation indo-européenne et judéo-chrétienne, qui est la nôtre.

Le cul-de-sac des civilisations

L'étymologie des noms français de personnes confirme ce que nous savions déjà : les provinces extrême-occidentales formant le cap du continent euro-asiatique battu par les flots de l'océan Atlantique furent le creuset où se fondirent, au cours des âges, les races et les civilisations les plus diverses animées d'un grand mouvement d'est en ouest. La Gaule puis la France excitent depuis toujours la convoitise des peuples nordiques, mongols, slaves, germains, phéniciens, grecs, latins et même arabes, à cause de la douceur de son climat et de la fertilité de son sol.

L'anthroponymie apporte une indication supplémentaire sur l'importance des différents apports qui enrichirent notre civilisation.

Sur le plan de l'esprit, dominant les civilisations judéo-chrétienne et gréco-romaine qui, dès l'Antiquité, se mêlèrent étroitement. La religion juive, puis la religion chrétienne qui en est issue, ont eu pour expression écrite, dans une faible mesure la langue des tribus d'Israël, mais surtout le grec et le latin.

C'est pourquoi un certain nombre de noms sont d'origine hébraïque, sémite ou israélite. Ils évoquent de vieilles images bibliques, filles du désert. Leur signification est surtout sentimentale, exprimant la joie, la prière exaucée, les grâces du Seigneur. Jean veut dire « Dieu accordé ». Jo est l'abréviation de Jehovah, nom propre de Dieu, Eli en étant le nom commun. Jonathan signifie « Jehovah donné » ; Mathieu : « don de Dieu », qui s'est transformé, au Moyen Age français, en Dieudonné dans le Nord, Déodat dans le Midi.

De nombreux noms sont d'origine grecque : ils sont poétiques et individuels : Sophie, la sagesse ; Euloge, Eulalie, Euphrasie : la belle parole ; Euphémie : à la bonne renommée. Plus nombreux encore sont les noms d'origine

romaine : ceux-là expriment la puissance de la *gens*, vaste conglomérat familial englobant toute la parentèle et même la clientèle ; ils rappellent aussi l'esprit pratique et le sens des réalités matérielles de la vieille Rome : Fabius, dont l'origine est la fève, nourriture essentielle, constitua une des plus antiques et puissantes *gens* de la Romanité.

Mais si, sur le plan de l'esprit, les religions juive et gréco-romaine ont prédominé, sur celui de la langue, et des noms, l'apport germanique est considérable : les noms burgondes, wisigothiques et francs furent mis à la mode par l'aristocratie mérovingienne et carolingienne. Ils furent vite latinisés, mais les racines sont d'origine et d'époque « barbares », c'est-à-dire étrangères.

Le calendrier chrétien offrit dès l'Antiquité à la ferveur populaire un ou plusieurs saints à honorer chaque jour de l'année. Les noms des saints devinrent tout naturellement les noms de baptême les plus populaires.

Une science inexacte

L'anthroponymie n'est pas — pas encore — une science exacte. Mais elle a déjà sa technique : recherche de l'origine géographique des noms et de leur évolution, comparable à la technique utilisée pour l'étymologie. La localisation primitive du nom est très importante, l'analyse des formes anciennes, la concordance avec les lois de la sémantique, et les lois de la phonétique générale sont soumises à des règles strictes.

Elle est une science toute récente, puisqu'elle n'a qu'un peu plus d'un siècle. Son « inventeur » est Lorédan Larchey qui publia un *Dictionnaire des noms* en 1880, élaboré d'après le *Bottin* de Paris. L'auteur n'avait trouvé aucun éditeur intéressé par son travail. Il publia son *Dictionnaire* à son propre compte.

Des cours furent ensuite donnés par Gillieron, Max Prinnet, des articles et des brochures furent édités par l'abbé Dufaut (*Annales du Midi*) en 1900, Maurice Grammont, en 1900 également ; Prinnet publia aussi brochures et articles, faisant suite à ses cours, en 1918 et 1919. De 1919 à 1924, un Belge Ébischer, puis en 1923 et 1924, E. Muret commencèrent à étudier l'anthroponymie belge et suisse.

Mais le grand précurseur, celui qui entreprit méthodiquement l'étude scientifique des noms des Français, fut Albert Dauzat, professeur à l'école pratique des hautes études. Il présenta le fruit de ses recherches dans une série de cours, deux années de suite, qui donna naissance en 1925 à son petit livre sur les noms de personnes. Il y étudiait quatre mille noms. Ce fut le départ de nombreux travaux importants. Dauzat publia lui-même un second ouvrage *Les noms de famille de France*, qui en étudia dix mille. Et son dictionnaire intitulé *Noms et prénoms de France* en expliquait trente mille.

Combien existe-t-il de nom de famille en France ? On n'en sait rien, car aucun recensement sérieux n'a jamais été entrepris, du moins à notre connaissance. Ce qui ne veut pas dire que ce recensement n'ait pas été fait. S'il l'a été, nous espérons qu'un lecteur nous le fera savoir, pour que nous puissions le signaler dans une seconde édition du présent ouvrage. Un élève de Dauzat estime que dans la France romane dès les 11^e et 12^e siècles, le nombre des noms de famille atteignait cent cinquante mille. Pour une population de combien d'habitants, dans les provinces qui forment, aujourd'hui la France métropolitaine ? Dix ou quinze millions ? Et aujourd'hui, pour une population de cinquante-cinq millions d'habitants, quel est le nombre des noms de famille ?

L'étymologie de la grande majorité des noms de famille est aujourd'hui connue. Les noms constituent des matériaux archéologiques et historiques incomparables.

D'un à trois noms...

Les Hébreux ne possédaient qu'un seul nom, ainsi que l'atteste la généalogie du Christ dans l'évangile chanté autrefois le 16 août, pour la célébration de la Saint-Joachim : la liturgie voulait ainsi rappeler que saint Joachim est le père de Marie « de qui est né Jésus ».

Or en ce temps-là, l'évangile commençait par « *Abraham genuit* (c'est-à-dire engendra) *Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam et fratres ejus* (et ses frères)... »

Les noms hébreux chantaient comme des poèmes : Pharès, Thamar, Esron, Booz, David, Salomon, Josaphat, Joram, Ozias, Achaz, Ezechias, Jechoniam, au moment de la

déportation à Babylone, précise l'évangile. Et ensuite : Salathiel, Zorobabel, Abiud, Eliacim...

On compte dans l'évangile selon saint Matthieu quarante-quatre générations, ce qui représenterait onze siècles, à supposer que la généalogie ne soit pas seulement symbolique. Autre observation : si saint Joachim fut le père de Marie, Matthieu établit la généalogie du père adoptif du Christ, saint Joseph, puisqu'il écrit : « Matthan, le père de Jacob. Jacob fut le père de Joseph, l'époux de la Vierge Marie, de laquelle est né Jésus, qu'on appelle Christ. »

L'évangile précise aussi que Joachim avait pour femme Anne : ils sont par conséquent les grands-parents maternels de Jésus ; le père de son père adoptif étant Jacob, dont on ignore le nom de la femme.

Pourquoi l'évangéliste a-t-il éprouvé la nécessité de transmettre la généalogie « paternelle » de Jésus ? Est-ce pour prouver sa double qualité de travailleur (fils de charpentier) et d'aristocrate (descendant d'une famille royale) et ainsi rassembler en lui toutes les classes de la société ? Pleinement homme, Jésus le fut aussi, socialement. L'anthroponymie est une science, inexacte certes, mais qui jette de fulgurantes lueurs sur la nature des hommes et les principes qui ont régi la plupart des sociétés.

Pourquoi cette généalogie établie de mâle en mâle et peut-être par ordre de primogéniture, alors que le père de Jésus était Dieu lui-même et qu'à cause de l'Immaculée Conception, ses ancêtres par le sang étaient ceux de Marie ? Sans doute parce que la société juive était patriarcale.

Comme les Hébreux, les Grecs n'avaient qu'un nom : Socrate, Périclès...

Les Gaulois portaient des noms de famille, précise Dauzat ; ils furent latinisés. Il faut dire que Rome occupa les Gaules de 50 avant Jésus-Christ jusqu'aux invasions barbares, aux 4^e et 5^e siècles, et que la civilisation romaine marqua de son empreinte la terre gauloise, puis française, pour des siècles.

Or les Romains portaient trois noms : le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen*, ou surnom : Caius Julius Cæsar (Caius était le prénom, Julius le nom de la *gens* à laquelle appartenait Caius et Cæsar, le surnom, voulait dire « tiré du sein de sa mère par l'opération césarienne ». Bref, c'est un surnom médical qui fut illustré par Caius Julius grâce à la conquête des Gaules et au coup d'Etat qui lui permit de prendre le pouvoir et le titre d'*imperator* : « celui qui commande »,

« général », « vainqueur ». Cæsar devint par la suite le titre même de l'empereur romain. Extraordinaire pouvoir des noms !

Après les invasions barbares et la destruction de Rome, le christianisme effaça les noms de familles et *gentiles* romains pour leur substituer l'unique nom de baptême. Par ailleurs, on cessa complètement de parler les dialectes gaulois dans le peuple, au début de l'époque mérovingienne (fin du 5^e s.). Le francique lui fut substitué, comme langue vulgaire, le latin demeurant la linge universelle, « l'espéranto » pourrait-on dire, des lettrés. Grâce à l'Eglise, le latin conserva cette qualité jusqu'à nos jours. Les prêtres du monde entier, il n'y a pas si longtemps, possédaient encore cette incomparable connaissance d'une langue commune, qui permit aux civilisations de l'Antiquité de féconder la nôtre.

Le francique ne fut pas parlé très longtemps puisque au 10^e siècle Hugues Capet ne le comprenait plus. A l'époque franque, et au début de l'ère capétienne, seuls subsistèrent les noms de baptême, auxquels furent adjoints des surnoms, puisque le nom de baptême changeait d'une génération à l'autre. Comment désignait-on l'appartenance à une famille ? Les Hébreux, et les Russes après eux, résolurent en partie ce problème en précisant : « Jacques fils de Zébédée » ou « Léon Nicolaïevitch (fils de Nicolas) Tolstoï ». Dans la France médiévale, les personnes de haut lignage prirent le nom de leur province ou de leur domaine. Les rois et princes du sang ne possédaient qu'un prénom, ou perdaient leur nom de famille en accédant au trône : Valois, Bourbon. Ce sont les révolutionnaires qui attribuèrent à Louis XVI le nom de Capet, surnom du seul premier roi de sa race et c'est la République française qui donna le nom de famille d'Orléans aux princes héritiers du trône de France, parce que la coutume voulait que le premier prince du sang reçût en apanage le duché d'Orléans. De nos jours encore, les papes abandonnent leur nom et même leur prénom lorsqu'ils sont élus, pour choisir un nom de baptême sous lequel ils régneront. Karol Wojtila devint Jean-Paul II, comme Eugène Pacelli était devenu Pie XII.

Naissance des noms de famille

Dans la France médiévale, les noms de baptême furent peu à peu complétés par des surnoms et à partir du 12^e

siècle, dans des villes comme Arras, le surnom se transmet aux enfants, pour devenir un nom de famille. Cet usage se généralisa au 13^e siècle. Le surnom fut inspiré parfois par un prénom, un nom de métier, un nom de lieu ou de propriété terrienne, un qualificatif relatif à la situation de la maison, à un trait de caractère, à une particularité physique ; la moquerie joua un grand rôle, d'où le nombre assez important de sobriquets. Nos ancêtres n'étaient pas toujours charitables et leur esprit critique — ou leur méchanceté — s'exerçait au détriment de leurs semblables. Pour distinguer les familles entre elles, ces noms devinrent tout naturellement héréditaires.

Les noms de famille se stabilisèrent définitivement et furent officiellement inscrits sur les registres paroissiaux lorsque le roi François I^{er}, par ordonnance datée de 1539 et signée à Villers-Cotterêts, rendit obligatoires les registres d'état civil qui furent tenus par les curés des paroisses jusqu'à la Révolution. Il s'agissait des registres de baptêmes catholiques. La mesure fut étendue aux protestants par le roi Henri IV lorsque fut signé l'édit de Nantes en 1598 et demeura en vigueur jusqu'à la révocation de cet édit en 1685 : les pasteurs, comme les curés, furent chargés de tenir les registres d'état civil (baptêmes, mariages, décès). Quant aux israélites, l'état civil ne leur fut appliqué que par un décret du 20 juillet 1808 signé par Napoléon I^{er}, qui leur enjoignit de prendre un nom de famille dans un délai de six mois.

Les noms d'origine, venant d'un fief ou d'une localité, relèvent de la toponymie. Il faut préciser qu'un nom de lieu ne désigne pas toujours l'origine, mais aussi la localité où la personne a vécu, a travaillé, ou même les contrées lointaines où il a voyagé.

A ce propos, on note de sensibles différences d'une région à l'autre. En pays basque par exemple, l'homme est en étroite dépendance avec la terre : la maison symbolise la famille, qui prime sur l'individu. Presque tous les noms de famille évoquent un village, un domaine, une maison. Alors qu'en Lorraine, où les gens sont individualistes, les noms de famille proviennent généralement d'un nom de baptême, affirmant la primauté de l'homme par rapport à la propriété.

De nombreux noms de famille évoquent les aspects de la maison ou sa situation dans la campagne ou en ville : près

du pont, d'une tour, d'un mur d'enceinte, donnant sur la place, sur un carrefour, sur une éminence.

Certains noms de localités disparues ont survécu en noms de famille, parfois sous forme d'adjectifs. L'origine ethnique fournit un certain nombre de noms : les métiers, les fonctions.

Des homonymies parfois cachées

Les noms de baptême devenus noms de famille sont fréquents et généralement faciles à repérer, malgré la grande quantité de dérivés, assez différents les uns des autres parce qu'ils ont évolué, se sont transformés dans les différents pays où ils ont été portés. Johannès a donné Jean, en France, Hans, en Allemagne. Le Guillaume français se dit Wilhelm en allemand, Guglielmo en italien. Certains noms, comme Aubert (des mots germaniques *adal-* : noble, *behr-* : brillant, célèbre), sont la forme ancienne de noms modernes : Albert ; parfois d'anciens noms de famille sont devenus des prénoms : Henri (des mots germaniques *Haim* : maison, *ric-* : puissant) ; Pierre vient d'un nom hébreu signifiant « rocher ».

Il existe de nombreux homonymes, qui ne sont pas toujours faciles à déceler dès l'abord, par suite de déformations, telles que :

— l'**hypocoristique** : forme altérée par abréviation ou dérivation du nom individuel, par exemple *Guillot* ou *Guillaumin*, qui viennent de *Guillaume* ;

— l'**agglutination** : addition par fausse perception d'un élément à l'initiale d'un nom ; c'est ainsi qu'*Audenis* est une ellipse pour fils *au Denis* ;

— l'**aphérèse** : amputation de l'initiale d'un nom : *Char-din* est une simplification de *Richardin* ;

— la **déglutination** : résultat d'une fausse perception, d'une fausse coupe des mots : *Laut*, en Normandie, vient sans doute de Saint-Lô (*Lauto*) ; mais en Alsace, *Laut* ou *Lauth* a pour origine le germanique *Hlodo*, gloire, qui a donné aussi *Louis* (de *Hlod-* et *wig-* : combat) : en allemand Ludwig.

Les abréviations, les diminutifs sont nombreux. Les modes multipliaient les mêmes noms : Guillaume fut très répandu

à certain moment. De même que les noms popularisés par les romans de chevalerie, comme les « quatre fils Aymon » ; *Allard, Guichard, Renaud, Richard*. Il fallut altérer les noms pour les différencier. On ajouta des préfixes : *Colin, Nicolin, Nicolet* ; ou des suffixes : *Richard, Richardeau, Richardet* ; ou encore on abrégéa : *Onimus* est l'abrégé de *Hiéronymus* : Jérôme.

Importance des invasions germaniques

Beaucoup de noms de baptême ont une origine germanique et furent semés en Gaule au gré des invasions : ils sont wisigoths dans le Sud-Ouest, burgondes en Bourgogne, Franche-Comté, Savoie ; alamands en Alsace. Ils sont généralement composés de plusieurs éléments, comme les mots allemands le sont très souvent aujourd'hui : *Léautier* vient de *hari-* : armée, et de *Lint-* : peuple ; *Bernard* vient de *Bern* : l'ours et de *hard-* : dur, fort. Mais les noms germaniques n'indiquent pas obligatoirement que ceux qui les portent viennent d'outre-Rhin. Ces noms avaient été mis à la mode par quelque puissant personnage. C'est ainsi que d'après une statistique, la moitié des noms de Provence sont des noms germaniques. Leur signification échappa d'ailleurs très vite à la grande majorité de la population puisque, sauf en Flandre, le francique, ainsi que nous l'avons déjà signalé, cessa d'être parlé au 10^e siècle.

Trois cents ans plus tard, lorsque les noms de famille commencèrent à se former, sous Philippe Auguste, ces noms étaient incompréhensibles. Et d'ailleurs nul ne cherchait à les comprendre.

Nombreuses traces des Romains, des Etrusques, des Grecs et des Hébreux

Les noms d'origine latine sont naturellement fréquents, la Gaule ayant été romaine pendant plus de trois siècles. L'adverbe *vincenter*, victorieusement, qui provient du verbe

vinco, is, ere a donné *Vincentius*, nom d'homme, francisé en Vincent. *Vinciensis* était une ville de la Narbonnaise et *Vincienses* les habitants de cette ville. *Vincium* était aussi une ville (aujourd'hui Vence) et un nom d'homme. Il a sans doute donné Vincens, qui est le participe présent du verbe *vincere* ; il signifie par conséquent « vainquant ». Mais *vincere* veut dire aussi : « gagner une cause », et pourrait être un nom d'avocat : *Fabio rel iudice vincam* (Horace) : « Fabius même me donnerait raison » ; Vincens ou Vincent, serait également un nom idéal de sénateur : *vincere in senatu* (Salluste) : « prévaloir dans le sénat » ; et encore un nom d'« incroyable », de « dandy », en mot à mot de mondain fêtard : *vinci a voluptate* (Cicéron) : « vaincu par la volupté ». *Vinci*, participe passé de *vincere* : un nom de vaincu ! Pauvre Leonardo da Vinci, qui aurait sans doute préféré être issu d'un autre temps du verbe original, et s'appeler Vincens ou Vincent !...

D'ailleurs les curés, puis les secrétaires de mairie ont écrit sur les registres paroissiaux ou d'état civil tantôt l'un, tantôt l'autre. On disait que les noms n'avaient pas d'orthographe.

L'influence de la civilisation sur la « romanité » est marquée par de nombreux noms d'origine hellène. Il ne faut pas oublier que les Grecs, en Gaule, avaient fondé Marseille, bien avant l'arrivée des Romains, au 6^e siècle avant Jésus-Christ. Ils étaient des colons venus de Phocée, ville maritime d'Ionie. On appelle d'ailleurs toujours Marseille la cité phocéenne. Pour quelle raison *Phôkaia* a-t-elle donné naissance à *Massalia*, qui se transforma en Marseille ? Sans doute parce que *massôn* signifie « plus grand » et que les Phocéens voulurent bâtir, près du delta du Rhône, une cité plus vaste que leur ville d'origine. *Massalia* fut l'expression de leur ambition, qui subsiste encore de nos jours.

Plusieurs noms d'apparence latine sont en réalité plus anciens et d'origine étrusque, provenant d'un peuple cultivé, qui donna les premiers rois de Rome, les Tarquins, mais que la république romaine détruisit. La signification de ces noms est généralement perdue.

L'origine hébraïque est également fréquente, mais diverses explications fournies en référence à la Bible ont été reconnues fausses. Car la plupart des noms anciens n'étaient plus compris lorsqu'ils furent écrits. Les civilisations meurent, comme les hommes et il n'en subsiste que des vestiges.

Les noms de professions

Les noms médiévaux de profession, par contre, sont beaucoup plus proches et plus faciles à identifier. Sous le règne de Saint Louis, Etienne Boileau en a donné une liste pour Paris. Certains ont disparu : *cosson* était un revendeur, *fournier* un boulanger, *gâtelier* un pâtissier, *lormier* un fabricant de *lorains* (guides), *parmentier* un tailleur, *sueur* un cordonnier ; *manisser* voulait dire : marnier les champs, *englume* était une variante d'enclume, *chaunier* un fabricant de chaux, *courberand*, *courbrand* sont dérivés de « courber » (la tête), ou coiffer, ou encore courber un arc.

Les noms des mesureurs sont très nombreux car cette profession était très spécialisée. Il y avait le mesureur de grains, *mitier*, d'où Mitterrand, ou Moudurier ; de vin, d'huile, de bois, de terres (arpenteur), de monnaies, etc. Jaugeux ou Jaujard est un jaugeur de fûts. Il y avait aussi le mesureur... de mesures (ou vérificateur), en Flandre : *wagne*. Mais le patronyme est aussi parfois le nom de la mesure : *Boisse*, *Cartonnet*, *Mine* ou *Minot*, *Sestier*, *Mortier* ; il peut s'agir aussi d'un marchand ou d'un professeur d'instruments de mesure.

Les collecteurs d'impôts étaient très nombreux en raison de l'extrême diversité desdits impôts : royaux, ecclésiastiques, seigneuriaux, directs et indirects sur la consommation, les transports, les droits d'entrée ou de sortie, le droit pour se servir du moulin ou du pressoir. L'imagination fiscale est l'une des plus fécondes qui soient. Aussi des quantités de noms en dérivent-ils : *Acquitter* (préposé au droit de péage), *Brimbeur* (collecteur d'impôts, de *brimber*, mendier), *Colporteur* (également collecteur), *Dacier* (toujours collecteur d'impôts en ancien français), *Dimier* (de « dîme » l'impôt ecclésiastique), *Dutordoir* (de *tordoir* : pressoir), *Duvinage* (droit perçu au pressoir également), *Halbique* (droit levé sur les poissons de mer), *Hanson* (de *hanse*, réception dans un corps de métier), *Lesne* (d'*alesne*, alêne, l'aiguille courbe dont se sert le cordonnier), *Leudier* (de *leude* : impôt sur l'entrée des marchandises dans un domaine), *Choquet* (de *roquet*, droit sur les vins), *Tribut* (impôt), *Troisier* (de *treize*, la treizième partie de la chose imposée), *Zoller* (douanier), *Chassepot* (de *chacipol*, nom d'un sergent qui levait un impôt), *Dutreuil*, le préposé au fonctionnement du treuil, ou pressoir, *Napier*, l'officier

chargé de lever le droit de naperie sur les blés (ou fabricant de nappes).

Les hautes dignités civiles ou ecclésiastiques sont à l'origine de nombreux noms : Leroy, Lévêque, Lempereur, Leduc, Lecomte : surnoms d'hommes de belle prestance.

Sobriquets

Les sobriquets sont assez nombreux, mais beaucoup moins qu'on ne le dit : à peine 10 %, estime Albert Dauzat. Ils sont difficilement identifiables avec certitude. *Millet* est-il un producteur, un marchand de millet ou quelqu'un marqué au visage d'un bouton ressemblant à un grain de millet ? *Lehoux* est-il un nom d'un domaine caractérisé par la présence de houx comme La Houssaye, La Houssiette, ou un homme dont le caractère est épineux ? *Loup* ou *Leloup* a pu désigner un homme au caractère peu facile, voire dangereux, mais aussi représenter le nom de baptême Loup, qui fut très populaire (saint Loup, évêque de Troyes au 5^e siècle, arrêta Attila. En Seine-et-Marne, la statue de saint Loup de Naud est un des chefs-d'œuvre de la sculpture mondiale) ; *Lelasseur* est « le lasseur », nom de profession, mais *Alasseur*, *Aufrère* signifie « fils à la sœur » ou « fils au frère », c'est-à-dire neveu.

« Un principe fondamental donne la matière », précise Dauzat, à qui nous empruntons ces observations : les noms de famille qui sont d'anciens noms communs ou substantivés doivent s'expliquer par le sens qu'avait le mot à l'époque et dans la région où le nom de famille s'est formé. Pour avoir méconnu ce truisme élémentaire, on a erré lamentablement. En dehors des noms dont l'apparition tardive est établie (noms d'immigrés, d'enfants naturels ou trouvés) c'est la langue des 13^e au 15^e siècles qui doit rendre compte des surnoms héréditaires. Sont donc exclus tous les mots et sens créés (ou importés) à l'époque moderne sous cette réserve que des mots, en particulier techniques ou régionaux attestés tardivement peuvent être plus anciens. Ainsi *Coquet* (ou *Cocquet*) doit s'expliquer par « petit coq » et non par l'adjectif *coquet*, diminutif n'étant devenu adjectif qu'au 17^e siècle, deux ou trois cents ans après la fixation de *Coquet* comme nom de famille. Le *gilet* (vêtement), mot

espagnol introduit au 17^e siècle, n'a rien à voir avec *Gillet*, diminutif de *Gille*, comme *Gillon*, *Gillot*. *Gille*, *Gile* ou *Gilles* est un nom de baptême, du latin *Egidius*, popularisé par saint Gilles, ermite provençal du 6^e siècle, dérivé en *idius*, du nom latin *Eggius*. Un certain nombre de sobriquets ont disparu, à la suite de changements obtenus par lettres patentes du roi et plus tard par décision du conseil d'Etat. Mais il existe encore des *Cocu*, des *Cornu* (même si leur nombre a diminué, à l'état civil tout au moins) ou des *Montochiottes*.

D'autres sobriquets ont acquis un prestige immense comme *Talleyrand*, de *talar* : détruire, devenu le patronyme des comtes de Périgord, (littéralement : « taille rang » c'est-à-dire sabreur efficace des rangs ennemis).

De nombreux synonymes désignent des hommes violents ou tapageurs : *Frapier* (Ouest), *Tabus*, *Tabuis*, *Tabouis* (« tu as bu »), *Tambois*, *-oise*, de *tambouis*, vacarme, *Tragin*, d'un ancien mot occitan voulant dire « bruit, fracas ».

Les surnoms de chantres sont amusants. Ils viennent de mots latins que l'on chantait dans les prières ou les psaumes, à la messe, aux vêpres et aux différents offices religieux : *Agnus*, *Clamamus*, *Dominé*, *Pater*, *Da* (*da nobis hodie* : donne-nous aujourd'hui, dans le « Notre Père qui êtes aux cieux »). Par dérision, des surnoms latinisés (en latin dit de cuisine) ont été donnés à des clercs : *Coquibus*, forme ablatif de coq ; des mots latins et surtout bas latins ont été transformés, comme *Coquatrix* : crocodile, devenu dragon, tarasque, animaux fabuleux que l'on portait dans certaines processions ou défilés de carnaval.

On trouve aussi des noms de hérauts d'armes venant d'un cri de guerre comme *Montjoie*, ou d'un surnom de la famille que servait le héraut : *Sezille* vient sans doute d'un héraut de la maison d'Anjou qui aurait conquis la Sicile.

Les matronymes

La plupart des noms sont des patronymes, transmis de mâle en mâle. Mais il existe de nombreux matronymes dont l'origine est le nom d'une femme, qui l'a transmis à ses enfants par suite d'un veuvage précoce, ou tout simplement parce qu'elle n'était pas mariée avec le père de ses enfants.

C'est ainsi, par exemple, que *Martine* a donné *Alamartine*, « fils à la Martine », qui fut le nom d'origine du célèbre poète Alphonse de Lamartine.

Les femmes ont joué un grand rôle dans la société médiévale. Il est même arrivé qu'elles bénéficient à certaines époques, et dans certaines circonstances, du privilège de transmettre la noblesse. Ainsi l'article IV du *Commentaire sur les coutumes générales du bailliage de Meaux avec notes sur la coutume de Paris et une conférence des deux coutumes où sont marqués les articles de la coutume de Paris qu'on doit étendre à celle de Meaux* par Jean Bobé, « avocat » au Parlement (et originaire de Coulommiers où une rue perpétue sa mémoire), l'article IV de ladite *Coutume de Meaux* donc stipule ceci : « Entre gens nobles, le fruit ensuit la condition du père et de la mère : car il suffit que l'un des conjoints par mariage soit noble, à ce que les enfants qui en ysteront (naîtront) soient censés et réputés personnes nobles : tellement que si la mère était venue et issue de noble lignée, soit conjointe par mariage à un homme roturier, les enfants qui en ysteront sont réputés nobles, supposé que le père ne le soit pas : et semblablement, si le père était noble et la mère roturière et non noble, les enfants qui en ysteront sont dits et réputés nobles. »

Voilà qui paraît clair. La noblesse, dans le ressort de la *Coutume de Meaux*, se transmet aussi bien par les femmes que par les hommes.

Eh bien non. En droit français, il en est de même que dans l'armée, du moins si l'on en croit le vieil adage : avant d'exécuter l'ordre il faut attendre le contrordre. Mais prenons tout de même connaissance du commentaire que fait Jean Bobé à propos de cet article IV : « Nous lisons dans l'Histoire que ce privilège fut accordé autrefois (aux femmes) par Charles le Chauve aux peuples de Champagne pour réparer la perte que fit la France à la bataille de Fontenay qui fut donnée le 25 juin de l'année 841 entre Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire d'un côté, et Louis et Charles le Chauve ses frères, où la plupart de la noblesse de cette province perdit la vie [...]. Cette bataille fut une des plus sanglantes qui se soit jamais donnée entre frères et princes chrétiens. »

Rafraîchissons notre mémoire. Louis le Débonnaire avait succédé à son père Charlemagne : il était fils unique et avait tout naturellement hérité de l'empire en entier. Mais il eut trois fils et le droit d'aînesse n'existait pas. Les trois frères se disputèrent l'héritage. Les deux cadets : Louis et Charles

le Chauve firent alliance contre Lothaire, leur frère aîné, qu'ils battirent à Fontenay-en-Puisaye après le combat sanglant évoqué par Jean Bobé. Lothaire estima qu'il s'agissait là d'un « jugement de Dieu » et les frères se mirent à discuter. Conférences et réunions de commissions se succédèrent (déjà !). Elles aboutirent au traité signé à Verdun en 843 qui fit voler l'Europe en éclats. Charles le Chauve hérita de la partie occidentale (la future France), Louis le Germanique de la partie orientale (la future Allemagne) et Lothaire I^{er} de la partie centrale qui allait de la Hollande à Rome et d'où plus tard devait naître le duché de Bourgogne, au centre de cet État disparate.

Fermons cette parenthèse historique. Jean Bobé ajoute, dans son commentaire : « Les veuves des gentilshommes de Picardie obtinrent autrefois un pareil privilège (celui de transmettre la noblesse) en considération de ce qu'elles avaient perdu leurs maris, qui étaient morts pour la plupart en combattant pour la défense de la frontière. »

La *Coutume de Meaux* (résumons le titre) par Jean Bobé, fut publiée à Paris chez Christophe Journal, rue Saint-Jacques, en 1683, au milieu du règne de Louis XIV. Elle rappelle que la première fonction de la noblesse était militaire. Lorsque l'armée était décimée, il fallait la reconstituer, donc favoriser la croissance démographique de la noblesse. L'un des moyens utilisés par le roi était de permettre aux femmes d'épouser des roturiers (puisque les gentilshommes avaient été tués) et de transmettre leur qualité à leurs enfants. Cette noblesse fut appelée « noblesse utérine ». Mais lorsque l'armée avait retrouvé des effectifs suffisants, le privilège accordé aux femmes leur était retiré. Néanmoins, il figurait toujours en bonne place dans les textes juridiques, de manière qu'il puisse être utilisé en cas de besoin. Cet article IV constituait une sorte de « réserve » au sens militaire du terme.

Il figure à la page 6 de la *Coutume de Meaux*, mais il faut attendre la page 472 et le procès-verbal desdites coutumes placé à la fin de l'ouvrage pour constater que la transmission de la noblesse par les femmes était contraire « à la loi et à la raison » et que les juristes consultés furent unanimes à déclarer qu'au bailliage de Meaux, cette coutume n'était pas usitée « mais qui plus est, ajoute le texte du procès-verbal, que par le dict commun des anciens (ce que disent communément les anciens) du païs de Brie et Champagne, l'on disoit communément que *la verge anoblit et le ventre*

affranchit, qui estoit claire démonstrance qu'il estoit de nécessité auparavant qu'un enfant fust censé et réputé noble, qu'il fut extrait de père noble. »

N'est-ce point savoureux ?

Autrement dit la noblesse ne peut se transmettre que par les mâles, sauf décision temporaire. Mais contrairement à la noblesse, la liberté se transmet par les femmes. L'article V de la *Coutume de Meaux* précise que lorsqu'un homme de condition serve épouse une femme franche, c'est-à-dire libre, ses enfants sont libres. Par contre, si un homme de condition franche épouse une serve, ses enfants sont serfs : « La verge anoblit et le ventre affranchit » ! Autre cas : un noble peut épouser une serve. Ses enfants seront nobles. Et sa femme aussi d'ailleurs. Du moins tant qu'elle sera mariée à un gentilhomme ou qu'elle en sera veuve.

Ainsi les anciens rois de France veillaient-ils à pouvoir disposer d'une armée suffisante et se donnaient-ils les moyens de la reconstituer lorsqu'elle subissait des désastres tels que les batailles de Crécy (1346), Poitiers (1356), Azincourt (1415) qui décimèrent la noblesse. Un autre moyen de la conserver sous les armes fut de lui interdire de faire du commerce et de travailler de ses mains, sous peine de dérogeance et de perdre les privilèges attachés à la qualité de gentilhomme.

Les matronymes se formèrent peut-être par analogie avec la noblesse utérine et le droit des femmes à transmettre la liberté. Les plus nombreux viennent du Calvados, puis des Pyrénées centrales. En Wallonie, de nombreux hypocoristiques féminins (noms déformés) furent donnés à des hommes.

Noms d'oil et noms d'oc

L'étymologie d'un nom de famille, écrit Dauzat, est plus facile à établir si l'on connaît le lieu d'origine de cette famille. Lorsqu'il peut jouer, ce critère est infallible.

De même, les indications phonétiques sont précieuses quand on peut comparer ou opposer les mots issus de la langue d'oil, qui était parlée au nord de la France, et ceux provenant de la langue d'oc (parlée au sud) : c'est ainsi que *Bois*, *Dubois*, *Chaussée*, *Dieudonné*, *Dupré*, *Estrée* (qui veut dire « chaussée »), *Jeune*, *Lejeune*, *Lièvre*, *Lelièvre*, *Louvet* (petit

loup : on dit surtout louvart en terme de vénerie), *Mire* (médecin, au Moyen Age), *Lemire*, *Pierre*, *Perrot*, *Perrin*, *Leroy*, *Sueur*, *Lesueur*, *Tardif* (surnom du limaçon dans le *Roman de Renart*), *Voyer* (« officier de justice », puis « chargé de la police des voies »), sont du Nord. Voici leurs formes correspondantes en occitan : *Bosc*, *Dubosc* (Bois, Dubois), *Caussade* (chaussée), *Déodat* (Dieudonné), *Delprat* (Dupré), *Estrade* (Estrée), *Jouve*, *Jouenet*, *Jouvenel* (Jeune), *Lèbre* (Lièvre), *Loubet* (Louvét), *Mège* (Mire), *Peyre*, *Peyrot* (Pierre), *Rey* (Roy), *Sudre*, *Sudour* (Sueur), *Tardieu* (Tardif), *Viguièr* (Voyer).

En pays d'oïl (plus particulièrement en Picardie et Normandie), les noms ont gardé le *c* devant le *a* : *Caumont*, *Cantegril* (chant grillon), *Carreton* (charretier). Par contre en langue d'oc, on trouve souvent *ch* devant le *a* : *Chaumont*, *Chabre* (chèvre), *Chabrol* (chevreuil), *Chaminade*, *Chaussade* (cette loi n'est pas absolue, puisque *Caussade* est aussi un nom d'oc). Le *H* initial pour *F* est gascon : *Haure*, pour Faure, *Hitte*, *Lahitte*, pour Lafitte. La forme régionale ancienne a été souvent francisée : Vautier est devenu Gautier, ancien nom de baptême germanique issu de *waldan*, gouverner, mais peut-être aussi de *wald*, forêt ; au Moyen Age, *gaudire*, venu du latin *gaudere* voulait dire « se réjouir » ; la *gaudie* était la joie, la folâtrerie, de sorte que Gautier fut un surnom de bûcheron, mais aussi de faiseur de farces ; sans doute les bûcherons, habitués à la solitude au fond des halliers, étaient-ils portés à la rigolade lorsqu'ils venaient au village ou aux foires des grandes villes, comme des marins en bordée. Voilà une courte dissertation qui permet de mesurer à la fois les limites scientifiques de l'anthroponymie, mais aussi sa puissance de suggestion et la valeur de ses indications permettant de percer le mystère des temps révolus. L'anthroponymie porte en soi une force de création poétique extraordinaire.

En Artois et en Hainaut, de nombreux articles masculins ont été associés à un nom féminin : *Lebelle*, *Delevallée*, *Delessale* (pour Labelle, Delavallée, Delasalle, le mot *salle* désignant primitivement la maison rurale ayant une salle de réception, autrement dit possédée ou habitée par une famille notable).

Les formations avec l'article *le* : *Lechevalier*, *Legentil*, *Lefournier* sont les plus fréquentes en Normandie. Alors qu'en Flandre le *De* prédomine : *Debacker* (le boulanger), *Depriester* (le prêtre). En Provence, cette habitude est inconnue.

Certains suffixes indiquent l'origine : *ot* est de Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Normandie ; *eau* est poitevin, *uc*, *ic*, originaires des Pyrénées centrales.

La soudure de deux prénoms est caractéristique de Lorraine et de Franche-Comté : *Jeandidier*, *Jeanroy*, *Robespierre* qui vient de Robert-Pierre. Cette superposition s'est produite tardivement dans les provinces réunies au royaume de France après l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

Snobisme

L'orthographe des noms a souvent conservé celle, prétentieuse, compliquée, pédante qui fut à la mode au moment de la Renaissance : lettres doubles, lettres parasites, lettres rares. Fresney, cela fait beaucoup plus élégant que Frénet. Freysnaix serait encore mieux. De même, comment se contenter de Vincent lorsqu'on peut s'appeler Wyncens ou Vingsangt !

Pendant la Renaissance, à cause des guerres d'Italie et de l'engouement pour la civilisation gréco-romaine, on a latinisé à tour de bras, ou plutôt à coups de plume d'oie. Quelqu'un venant de Suisse, ou possédant une propriété au pays des Helvètes était appelé Helvetius. Des noms étrangers ont été francisés, *di Broglio* est devenu *de Broglie*, mais la prononciation initiale a été conservée : la famille de Broglie se prononce « de Broille ». Alors que le village normand, fief de l'illustre famille, se prononce à la française. Des noms français comme *Fabre* sont devenus *Fabri*. Beaucoup de noms furent latinisés, curieusement d'ailleurs par la transformation du *i*, qui marque le génitif ou le nominatif pluriel, en *i*... grec ! *Giraud* est devenu *Giraudy* (alors que l'origine est germanique : *ger-*, venant de *gari*, lance, et *hard*, dur, fort) ; *Caulier* (producteur ou marchand de choux dans le Midi, ou encore : ouvrier fabriquant de la chaux, dans le Nord) est devenu *Caullery* ; *Caussidière*, qui est un endroit planté de chardons (*caussida* en latin) est devenu *Caussidéry*.

On a aussi parfois simplifié : *Derouin* est devenu *Drouin* ou *Droin*, se rapprochant du nom en ancien français *Droon* issu lui-même du nom de baptême germanique *Drogo*, qui vient de *drog-* : combattre. Mais la simplification est très

rare. Les vanités humaines s'expriment de préférence dans les noms.

Toutefois la manière dont elles sont exprimées orthographiquement subit les modes régionales. La finale *-ez* est souvent originaire du Nord ou des Ardennes : Bonnez (du latin *bonitus*, diminutif de *bonus* bon), Bouchez (nom de profession boucher) ; la finale *-az* est savoyarde : Cluzaz (du latin *clusa*, variante de *clausa*, participe passé de *claudere*, clore, qui a donné *cluse*, défilé de montagne) ; *-oz* est de Franche-Comté Menjot, Minjot (hypocoristique de Demange, variante du prénom Dominique) ; et aussi la finale *-od*, pour *-ot*. Gounod (du germanique *hûg-*, intelligence), Vuillod (dérivé de Guillaume, issu des mots germaniques *wil-*, volonté, *-helm*, casque) ; *-eix*, *-ex* sont limousins (Dupleix, de *plais*, maison caractérisée par une haie de branches entrelacées, comme Plessis) ; *-ey* serait plutôt bourguignon ou des régions de l'Est. Renault vient de Loire, Renaut du Nord, Renaud de l'Ile-de-France.

Les noms les plus nombreux

Quels sont les noms portés en France par le plus grand nombre de personnes ? Pierre Blanche s'est amusé à compter les abonnés au téléphone dans l'annuaire de Paris en 1974.

Il a dénombré mille trois cents Fèvre et Lefèvre sans compter les variantes occitanes Fabre, Favre, ni les dérivés. Ensuite viennent les Martin : un peu plus de mille. Puis les Lévy, y compris les variantes de ce nom : près d'un millier. En quatrième position, les Bernard, suivis des Cohen, Cahen, Kahn et leurs variantes.

Le nombre de Martin atteste évidemment la popularité de l'évêque de Tours qui évangélisa la Gaule et qui partagea son manteau avec un mendiant, acte symbolisant la charité, au sens étymologique : l'amour du prochain.

Les Lévy se rattachent à la tribu d'Israël dont les membres étaient voués au service du Temple. Il est possible que par extension cette fonction de lévite ait été à l'origine de noms de famille qui ne sont pas d'origine juive. D'ailleurs tous les Juifs ne sont pas d'origine hébraïque. Dans son étude sur le judaïsme (*Œuvres*, tome I, p. 941 à 943), Renan écrit : « Le judaïsme à l'origine fut une religion fermée mais

pendant de longs siècles il fut ouvert. Des masses très considérables de population non israélite de sang ont embrassé le judaïsme de sorte que la signification de ce mot, au point de vue de l'ethnographie, est devenue fort douteuse. Les "Ashkenazim" ou Juifs du nord appartiennent à la race arménoïde et les "Séphardim", ou Juifs du sud, appartiennent à la race sud-orientale. » Il écrit encore : « J'ai la conviction qu'il y a dans l'ensemble de la population juive telle qu'elle existe de nos jours une part considérable de sang non sémite... Chez les Juifs, la physionomie particulière et les habitudes de vie sont bien plus le résultat des nécessités sociales qui ont pesé sur eux, pendant des siècles, qu'elles ne sont un phénomène de race. »

Et Daniel-Rops (*Peuple de la Bible*) écrit : « Abraham est désigné par le mot *hébreu* qui peut signifier aussi bien « fils de Héber, un des descendants de Noé, ancêtre des Patriarches, que, plus généralement "errant, nomade". »

D'ailleurs on sait qu'un peuple non sémite se convertit au 7^e siècle au judaïsme. Il s'agit des Khazars, d'origine turque. Ils conquièrent la région de la basse Volga, au sud de la Russie, occupée par les Avars (qui en avaient eux-mêmes chassé les Huns), et fondèrent un empire qui s'étendait du Dniepr à l'Oural et de la Moyenne Volga à l'Oka et aux sources du Donetz. Vers l'an 600, ils se convertirent au judaïsme à la suite de leur roi, avant d'être islamisés au 8^e siècle, puis convertis au christianisme par Cyrille en 860. Au siècle suivant, en 968, Sviatoslav, grand-duc de Russie, les repoussa en Crimée (appelée à cause d'eux Khazarie), qui fut occupée en 1015 par les Byzantins, alliés de Vladimir de Russie. Mais combien de Khazars demeurèrent juifs ?...

Au 13^e siècle, à la suite de la reconquête de l'Espagne par les chrétiens sur les musulmans, beaucoup de Juifs qui vivaient parmi les Arabes et qui furent chassés d'Espagne vinrent en Hollande et dans la vallée du Rhin plutôt que de suivre les Sarrasins en Afrique du Nord. D'où l'origine germanique de beaucoup de noms de famille israélites.

Cahen, Cain, Cahn, qui peuvent s'écrire avec un K, sont des noms de familles juives représentant, comme Lévi, une ancienne caste sacerdotale. Mais Cohen est aussi un nom breton dérivé de *cohenner* qui veut dire : peau, pellicule ou lichen. Il s'agirait d'un surnom dont la signification est obscure.

Conclusion : on peut porter un nom juif et ne pas l'être, mais aussi être juif et porter un nom qui ne l'est pas.

Les Bernard et toutes les formes altérées : Besnard, Nardeau, Bernet, Bernou, etc. rendent hommage à l'illustre saint Bernard qui fut à l'origine de la réforme cistercienne caractérisée par son austérité. Mais une austérité empreinte de grandeur et non de misérabilisme. Après avoir été l'un des moines de Cîteaux, Bernard fonda l'abbaye de Clairvaux, fut le conseiller des papes et des rois, prêcha la deuxième croisade à Vézelay et combattit Abélard, qu'il fit condamner au concile de Sens.

Perpétuelle immigration

La vieille France était fortement hiérarchisée, certes, mais les barrières séparant les différentes classes sociales étaient moins étanches qu'on ne le croit aujourd'hui. La valeur individuelle, la volonté, le talent, la diplomatie, et en général les qualités distinguant les hommes de leurs semblables, pouvaient permettre l'accès au pouvoir et aux honneurs. Au 11^e siècle, par exemple, Abélard, fils aîné du seigneur du Pallet, près de Nantes, était destiné à la carrière des armes. Il préféra devenir clerc, c'est-à-dire un intellectuel, et sa gloire de dialecticien, de théologien et de professeur surpassa nettement la notoriété de son frère qui demeura simple gentilhomme.

La séparation entre noblesse d'épée et noblesse de robe est relativement récente. On ne sait pourquoi la seconde fut jugée avec une certaine condescendance par la première, d'origine chevaleresque. Même au milieu du 17^e siècle, Nicolas Foucquet apporte la preuve que la robe pouvait être une source de gloire, de fortune et de puissance. Les ancêtres de Nicolas Foucquet avaient été gens d'épée, possédant le château des Moulins-Neufs près de Baugé en Anjou. L'un d'eux se battit bravement contre les Anglais sous les ordres du maréchal de Boussac, qui l'estimait. Puis la famille, réduite à la misère par les guerres de religion, dérogea. Les Foucquet commencèrent à se relever par le négoce en devenant marchands drapiers à Angers. Enrichis, ils purent acquérir des charges dites « honorables », dans la robe. Le père de Nicolas fut conseiller au parlement de Rennes, puis

de Paris, avant d'acheter la charge de maître des requêtes. Il avait épousé Marie de Maupeou, elle aussi d'une famille de robe. Le cardinal de Richelieu lui confia la direction des affaires commerciales et maritimes, puis le nomma conseiller d'Etat et président de la chambre de justice de l'Arsenal.

Nicolas Fouquet fit lui-même carrière dans la robe : en 1650 il fut nommé procureur général, puis surintendant des Finances grâce à la protection de Mazarin auquel il espérait bien succéder. C'est la robe qui fit de lui un personnage assez riche et assez puissant pour édifier le château de Vaux-le-Vicomte et pour éblouir le jeune roi Louis XIV, qui ne lui pardonna pas sa magnificence.

La société féodale, inégalitaire dans son principe, était relativement ouverte et l'anthroponymie permet d'établir les liens puissants qui rassemblaient tous les enfants d'origines diverses de notre pays, dont l'unité s'est faite par la (lente) fusion de nombreuses races et ethnies. Nous l'avons déjà dit, mais *bis repetita placent*, la France, à cause de la douceur de son climat, de la beauté de ses paysages, de la richesse de son sol, de sa position géographique à l'extrémité des continents asiatique et européen, fut le réceptacle des peuples nomades à la recherche d'une terre promise. Cette immigration perpétuelle, ce brassage entre races, engendra une communauté physiquement solide, intellectuellement féconde.

Depuis l'origine des noms de famille, du règne de Saint Louis à nos jours, combien de générations se sont-elles succédé ? Moins de trente-cinq. Mais très peu de familles ont conservé la connaissance des personnes qui ont constitué la ligne directe dont elles sont issues, mises à part celles qui appartiennent à l'ancienne noblesse française et qui ont réussi à durer. Car combien d'entre elles ont dérogé, par nécessité, par aventure ou par une sorte de goût d'auto-destruction, parfois plus ou moins conscient... des hommes et des femmes ont été exclus de leur milieu social et des fonctions qui leur permettaient de tenir leur rang, voire de prospérer. Combien même ont perdu jusqu'à leur nom par suite du malheur des temps : guerres, invasions, épidémies, révolutions...

Et combien de familles se sont éteintes, malgré l'accroissement de la population, parce qu'elles ont été insuffisamment fécondes ?

Au 13^e siècle, la France comptait sans doute une quinzaine de millions d'habitants ; elle était alors le pays le plus peuplé

de la chrétienté. L'Angleterre ou l'Allemagne ne devaient guère en compter chacune plus de 6 ou 7 millions. Après la guerre de Cent Ans, vers la fin du 14^e siècle, M. Leroy-Ladurie estime que la population française avait diminué de 50 %, ce qui représente une dizaine de millions d'habitants. Il s'agit bien sûr de la population résidant sur les territoires qui constituent aujourd'hui la France, achevée grâce à Napoléon III par l'adjonction de la Savoie et du comté de Nice. Il est vrai que la France, au cours de son histoire, avait compté comme siennes les provinces situées sur la rive gauche du Rhin, et même le nord de l'Italie, sans compter les territoires d'outre-mer ayant constitué l'Empire colonial, qui s'étendait aux cinq parties du monde. Cela contribua jusqu'à nos jours à l'accroissement de l'apport des ethnies, au mélange des sangs et à la vigueur de notre race qui jusqu'à présent est parvenue sans trop de peine à fondre les étrangers dans le creuset français.

C'est ainsi que tous nos concitoyens peuvent légitimement se recommander de leur appartenance à une civilisation commune. Cette constatation peut d'ailleurs s'étendre à l'Europe entière, car de l'Atlantique à l'Oural et du cap Nord à la Kabylie, des Bretons aux Russes et des Normands aux Numides, les liens de sang se sont tissés au cours des siècles.

A l'intérieur des frontières de la France métropolitaine où se sont développées les familles françaises depuis trente-cinq générations, il est possible d'affirmer qu'à un moment ou à un autre, des « alliances » familiales se sont constituées, qui furent ensuite oubliées. Nous sommes tous cousins.

Une étude un peu sérieuse de l'origine et de la signification des noms permet de l'affirmer.

Dans une interview donnée à *Paris-Match*, à propos de son roman *Le vent du soir*, Jean d'Ormesson en apporte une preuve mathématique : « J'ai fait le calcul, dit-il. C'est une progression géométrique : deux parents, quatre grands-parents, huit arrière-grands-parents, et si vous continuez jusqu'à la vingtième génération, c'est-à-dire il y a seulement cinq cents ans, vous arrivez à un million d'ancêtres. Ensuite, ça va encore plus vite et ça dépasse le nombre total des habitants de la planète. Des voyous, des saints, des blancs, des noirs et des basanés, il y a absolument de tout dans les ancêtres de chacun... il n'est pas besoin de remonter jusqu'à Adam et Eve pour penser qu'il y a eu des mélanges incroyables dans notre ascendance et que non seulement

tout racismisme, mais tout orgueil de caste, tout orgueil de famille est très difficilement défendable. Si vous êtes fier de votre nom, par exemple : celui-ci ne représente qu'une goutte d'eau puisqu'il correspond à la seule lignée masculine et qu'il y a eu des milliers d'apports féminins, à chaque échelon... Les gens du Nord ont du sang espagnol et les gens du Sud-Ouest ont du sang arabe. On le retrouve parfois jusque dans les noms. »

En mars 1954, la revue *Tout savoir* avait publié un article intitulé « Français, vous êtes tous cousins du roy ». L'argument développé était le même que celui de Jean d'Ormesson en 1985.

Voici ce qu'écrivait *Tout savoir* :

« Chaque Français de 1954 peut soutenir, sans crainte d'erreur, qu'il a dans les veines du sang de Charlemagne, le prestigieux empereur dont la grande figure domine tout le haut Moyen Age.

» Entre l'empereur, "à la barbe fleurie", couronné par le pape en l'an 800, et le Français de l'année 1954, il y a onze grands siècles. Onze siècles, cela fait trente-trois générations puisque l'on compte, en moyenne, trois générations par cent années, c'est-à-dire qu'un homme est en moyenne père à 33 ans et grand-père à 70 ans. Or nous avons deux parents, quatre grands-parents, huit bisaïeux, seize trisaïeux, et ainsi de suite, en doublant les chiffres à chaque génération. (On appelle cela une progression géométrique de raison 2). A la trente-troisième génération, le Français d'aujourd'hui a donc très précisément 4 294 967 296 ancêtres. (Refaites le calcul, si cela vous semble extraordinaire, et vous verrez que c'est bien le chiffre exact.)

» Donc chacun de nous descend (en gros) de 4 milliards 300 millions de Français vivant en l'an 800. Mais, à cette époque, la France comptait à peine 7 à 9 millions d'habitants. Comment expliquer ces deux nombres ? Tout simplement : le Français d'aujourd'hui descend des millions de fois du même individu vivant sous Charlemagne. Et, mathématiquement, il n'y a que 0,2 probabilité sur 100 (9 millions sur 4 milliards 300 millions), pour que parmi ces ancêtres de l'an 800 ne figure pas Charlemagne. Autrement dit, si l'on considère que l'agglomération parisienne compte 4 millions 500 000 individus, il n'y a parmi ces derniers que 9 000 personnes à ne pas avoir pour aïeul le grand empereur. Quantité si négligeable que tout Français peut, pratiquement,

se donner pour un très lointain mais indiscutable petits-fils de Charlemagne.

» Si l'on n'oublie pas que Robert Le Fort, le premier ancêtre connu de l'actuel comte de Paris et de ses onze enfants, vivait (on en est historiquement sûr) en 852, on peut faire le même raisonnement sur la parenté des Français avec leurs anciens rois. On trouve alors qu'il n'y a, dans le département de la Seine, que 10 000 personnes sur 4 500 000 à ne pas être les "cousins du roi". »

En déduire, comme le fait Jean d'Ormesson, qu'il est géométriquement illogique d'être fier de son nom, de sa famille et de la lignée dont on est issu, n'est pourtant pas très juste et ne correspond pas au sentiment profond de chaque individu qui s'identifie tout naturellement par rapport à sa communauté. On peut même dire que l'épanouissement intellectuel, moral et spirituel de l'homme dépend de l'éducation qu'il a reçue de cette communauté. Le groupe est essentiel. Le solitaire est voué à la disparition. C'est vrai pour tous les êtres vivants. Or la puissance du groupe dépend de la valeur de chacun des individus qui le composent mais aussi de la participation que les individus apportent à l'organisation de ce groupe. C'est-à-dire des sacrifices qu'ils consentent pour le bien commun, de la conscience qu'ils ont de l'intérêt supérieur de la société. Robert Ardrey, dans son livre *La loi naturelle* (Stock, 1971), explique très bien ce phénomène.

C'est pourquoi Jean d'Ormesson peut être légitimement fier d'appartenir à une illustre famille et à une grande nation. Car il n'est pas seulement le produit d'une énorme ratatouille internationale, mais le descendant d'une longue lignée de personnages qui se sont obligés à pratiquer un nombre incalculable et d'ailleurs vertigineux d'inconfortables vertus.

Les noms de terre

La plupart des noms portés par les familles nobles, ou d'ancienne bourgeoisie à particule, sont des noms de terre : celui du fief conféré par le souverain en reconnaissance de services rendus, ou acheté. Ces noms, par conséquent, sont relativement récents. Et la particule, signe extérieur, mais

faux, de noblesse, vient de cette habitude prise par les familles d'oublier le patronyme originel pour ne conserver que le nom du fief, signe de l'illustration d'une ancienne maison.

C'est ainsi, par exemple, que les Montmorency s'appellent Bouchard, les Luynes d'Albert, les d'Aiguillon Vignerot, les Mirabeau Riquetti, les d'Espréménil Duval, les Montlozier Raynaud, les Guébriant Budes, les Chambrun Pineton, les Charnacé Girard s'ils appartiennent à la famille angevine ou Gautier s'ils sont briards (depuis deux siècles ; auparavant ils étaient aussi angevins).

Un certain nombre de familles nobles, et même d'ancienne noblesse, ne portent pas de particule. C'est le cas de Guynemer, Dillon, Greffulhe, Cochin, Hottinguer, Durye, etc. Et si le capitaine Guynemer était noble, le maréchal de Latre de Tassigny ne l'était pas, non plus que l'écrivain Henry de Montherlant, ni Vincent de Paul.

Quant aux titres de noblesse, beaucoup sont « de courtoisie », c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais été officiellement conférés. La coutume vient en partie du cérémonial des honneurs de la cour. Les familles dont l'ancienneté prouvée était antérieure à l'an 1400 avaient droit à recevoir ces honneurs très recherchés. Ils consistaient en une présentation officielle des dames au roi. Il s'agit évidemment des femmes de gentilshommes d'extraction chevaleresque (dont l'ancêtre est un chevalier connu au 14^e siècle) et d'ancienne chevalerie (dont la noblesse est établie et prouvée avant le milieu du 13^e siècle). Lors de cette présentation, les dames étaient priées de choisir un titre, autre que celui de duchesse, car les ducs montèrent toujours bonne garde. Le titre choisi pour la circonstance devenait quasi « officiel », même s'il n'avait pas été conféré juridiquement. C'est ainsi que de très anciennes familles portèrent et portent encore de faux titres, toutefois consacrés par l'usage. Ce fut le cas, entre de très nombreux exemples, de la famille Davy de La Pailleterie, anoblée par Louis XI. A la fin du règne de Louis XIV, un Davy qui possédait le fief de La Pailleterie, en pays de Caux, s'attribua le titre de marquis. Ce titre était porté avant la Révolution par Alexandre Antoine, qui s'établit colon à Saint-Domingue et qui eut de son esclave noire Marie Cesette, dite Dumas, un fils naturel : Alexandre. Ce dernier devint général de division. Il eut lui-même pour fils Alexandre Dumas, l'auteur des *Trois Mousquetaires*.

L'aîné seul des descendants du premier décoré a droit au port du titre ; d'autre part un titre ne se « décline » pas comme un mot latin. En général, cet aîné est celui de toute la famille mais il se peut qu'une branche cadette soit titrée, ou qu'elle bénéficie d'un titre personnel, non transmissible. Seuls, les fils cadets d'un duc portent régulièrement le titre de marquis, mais un fils de marquis n'est pas automatiquement comte, ni celui d'un comte vicomte, ni celui d'un vicomte baron. Sauf dans le cas où la lettre d'anoblissement précise que tous les fils de la famille porteront un titre.

C'est le cas des Rothschild par exemple, qui n'appartiennent pas à la noblesse française, mais autrichienne. Le premier à porter ce nom (celui de l'enseigne de la banque familiale à Francfort-sur-le-Main : *rotes Schild* : l'écusson rouge) fut Meyer Amschel Rothschild (1743-1812). Il fut anobli par l'empereur d'Autriche en 1816, anoblissement héréditaire, suivi en 1822 par l'attribution du titre de baron aux cinq fils de Meyer Amschel : Nathan, installé à Londres, Salomon à Berlin puis à Vienne, James à Paris, Charles à Naples, Anselme étant demeuré à Francfort. Ce titre de baron fut transmissible à tous les enfants mâles.

La famille de Broglie, d'ancienne origine piémontaise (14^e s.), française depuis 1654, fut honorée d'un titre de duc en 1742, que porte l'aîné. Mais tous les autres enfants mâles ont reçu le titre de prince du Saint Empire. En France, le titre de prince n'était porté sous l'Ancien Régime que par les membres de la maison royale. Mais Napoléon I^{er} conféra des titres de princes et de ducs aux maréchaux d'Empire en récompense de leurs victoires. Pourtant Poniatowski, prince polonais, maréchal en 1813, ne reçut aucun titre de l'Empire. Il faut dire que sa famille avait été fort bien pourvue par la maison régnante de sa patrie d'origine.

La noblesse d'Empire ne fut pas absolument calquée sur celle de l'ancien régime puisque l'empereur créa des titres héréditaires qui correspondaient le plus souvent à une fonction dans l'Etat ou à un rôle glorieux de son titulaire. Alors que sous l'Ancien Régime, les rois anoblissaient la plupart du temps sans conférer de titre, sinon celui d'écuyer. Mais un simple gentilhomme dont la noblesse remontait au 13^e siècle jouissait d'une considération supérieure à celle d'un riche financier dont la terre avait été érigée en marquisat par Louis XVI.

Vinrent s'ajouter à ces considérations des différences de fortune ou de faveur, ou d'influence due aux fonctions

exercées. Il faut être initié pour s'y reconnaître dans ce dédale inextricable des honneurs que l'étiquette de la cour elle-même, pourtant précise, ne parvenait pas à dominer entièrement. Le génie individualiste des hommes et des Français en particulier est à l'origine de ce que l'on appellerait aujourd'hui un « fait de société ».

Le blason

Comme les titres de noblesse, le blason est une distinction, au sens étymologique du terme. Mais à la différence de la noblesse, « le droit aux armoiries est formel, sans restriction autre que le respect des droits d'autrui », comme le souligne l'association sans but lucratif « Maintenance héraldique de France » (10, boulevard George-V à Bordeaux 33000) qui enregistre dans son armorial les blasons de ses sociétaires, assure leur publication et leur dépôt légal au ministère de l'Intérieur et à la Bibliothèque nationale à Paris. Le blason est aussi accordé à une personne morale. La plupart des communes, par exemple, en ont un, ou demandent à en posséder un. Comme le nom de famille, le blason est héréditaire, inaliénable et gratuitement transmissible.

Le blason fut à l'origine une marque de distinction militaire, un signe de reconnaissance ornant le bouclier, l'écu d'un chevalier. Puis l'usage du *sceau* représentant le blason se répandit dans toutes les classes de la société, devenant le signe distinctif d'une famille qui tint lieu de signature, ou d'enseigne à l'époque où peu de gens savaient lire ou écrire.

Le mot même de blason vient du verbe allemand *blasen*, souffler, sonner du cor. Quant à l'écu, arme défensive à l'origine, il est devenu par la suite une pièce de monnaie car il portait au revers un écu blasonné, avant d'être promu, en cette fin du 20^e siècle, l'unité monétaire européenne. Comme le Franc, nom d'un peuple, puis synonyme de liberté, est devenu l'unité monétaire de la France. Les mots voyagent eux aussi, à travers le temps et l'espace.

Cet itinéraire entre un signe distinctif, voire un signe de distinction et la monnaie, peut paraître inattendu. Mais il s'explique par le fait que le blason fut aussi un témoignage de la reconnaissance des rois qui, dans l'obligation de lever

un impôt supplémentaire, en remerciaient les contribuables par une prestigieuse image. Fins psychologues étaient nos rois qui payaient en monnaie de vanité, mais aussi en monnaie d'art (l'héraldique est un art) les plaies d'argent qu'ils infligeaient à leurs sujets. En outre, ces distinctions étaient des récompenses, incitant les hommes à pratiquer les vertus qui font les peuples forts.

*
* *

Au terme de cette brève présentation, il est utile de souligner que la recherche de la signification des noms, prénoms ou patronymes, en suivant le cheminement souterrain des racines des mots, permet de découvrir une civilisation, dans ses traditions mêmes.

La généalogie est à la mode. « Elle permet, note Pierre Blanche, de rendre aux Français le sens de leur passé, de leur appartenance à des familles bientôt millénaires et qui toutes, chacune leur tour, ont plus ou moins participé à l'édification et à la maintenance de leur pays... Sous le choc de l'invasion allogène, d'ici quelques années, être de souche française ancienne sera le plus rare des titres de noblesse, puisque ce sera forcément être l'héritier d'une longue série de hauts et de bas, dont on peut retrouver les signes et, si l'on ne se réfère qu'à ces "hauts", on y trouvera toujours de quoi reconforter les vanités blessées, en tout cas, on y trouvera l'Histoire de France. »

On y trouvera l'Histoire de l'Europe occidentale, celle de la « chrétienté » depuis si longtemps unie par tant de liens (sans compter les liens de famille des princes régnants) qu'elle forma jusqu'à une époque récente une seule communauté dont les ressemblances ont été, de tout temps, beaucoup plus fortes que les dissemblances.

Cette prise de conscience, à laquelle peut aider puissamment l'anthroponymie, ouvre les voies de l'avenir.

Les noms et leurs dérivés

Avez-vous lu la Bible ? Si oui, depuis combien de temps ? Reprenez ensemble les premières pages de la Genèse pour chercher la signification du nom d'Adam, le premier homme. Aucune signification n'est clairement donnée.

Examinez deux bibles : l'une publiée sous le patronage de la Ligue catholique de l'Évangile avec le concours de Henri Renard, doyen de la faculté de théologie de Lille et préfacée par le cardinal Lefebvre, l'autre protestante, traduite d'après les textes originaux hébreux et grecs par Louis Segond, docteur en théologie, et publiée par l'Alliance biblique universelle.

A quel moment le nom d'Adam apparaît-il pour la première fois ?

Le premier chapitre est consacré à la création du monde : le ciel et la terre, la lumière, la séparation des eaux qui sont au-dessus du firmament de celles qui sont au-dessous, puis l'apparition de la terre. La terre produit les végétaux.

« Dieu fit alors les luminaires du firmament » : soleil, lune, étoiles. Ensuite les eaux se peuplent de poissons et des grands animaux marins ; Dieu crée les oiseaux. Cela fait, la terre fait naître les bêtes vivantes : tous les animaux sauvages qui la peuplent.

« Alors Dieu fit l'homme » à son image et à sa ressemblance ». « Il le crée homme et femme », dit la Bible catholique. Il crée « l'homme et la femme », dit la Bible protestante, leur dit : « soyez féconds et multipliez-vous ;

Les noms et leurs dérivés

ADAM

le premier homme

Avez-vous lu la Bible ? Si oui, depuis combien de temps ? Reprenons ensemble les premières pages de la Genèse pour chercher la signification du nom d'Adam, le premier homme. Etonnant : aucune signification n'est clairement donnée.

Examinons deux bibles : l'une publiée sous le patronage de la Ligue catholique de l'Évangile avec le concours de Henri Renard, doyen de la faculté de théologie de Lille et préfacée par le cardinal Liénart, l'autre protestante, traduite d'après les textes originaux hébreu et grec par Louis Segond, docteur en théologie, et publiée par l'Alliance biblique universelle.

A quel moment le nom d'Adam apparaît-il pour la première fois ?

Le premier chapitre est consacré à la création du monde : le ciel et la terre, la lumière, la séparation des eaux qui sont au-dessous du firmament de celles qui sont au-dessus, puis l'apparition de la terre. La terre produit les végétaux.

Dieu installe alors « les luminaires du firmament » : soleil, lune, étoiles. Ensuite les eaux se peuplent de poissons et des grands monstres marins ; Dieu crée les oiseaux. Cela fait, la terre fait sortir les êtres vivants : tous les animaux sauvages qui la peuplent.

Alors Dieu fait l'homme « à son image et à sa ressemblance ». Il « le crée homme et femme », dit la Bible catholique. Il crée « l'homme et la femme », dit la Bible protestante, leur disant : « soyez féconds et multipliez-vous ;

remplissez la terre et soumettez-la ; dominez... sur toutes les bêtes... et sur toute plante ».

On sait que la création, selon la Bible, ouvrage inspiré, didactique et poétique, dura six jours et que Dieu sanctifia le septième jour pour se reposer de son œuvre.

Ensuite la Bible revient sur la création de l'homme et fournit des détails supplémentaires. Dieu arrose la terre pour que les végétaux poussent, et forme l'homme de la poussière du sol, insufflant dans ses narines un souffle de vie.

Dieu dessine ensuite et plante le jardin d'Eden, y met l'homme, plante l'arbre de la vie, de la science du bien et du mal, qu'il place au milieu du jardin. Il crée un fleuve qui se divise en quatre cours d'eau, dont la Bible donne les noms : Phison, Gihon, Tigre, Euphrate. L'homme peut manger de tous les fruits des arbres et plantes du jardin, sauf ceux de l'arbre de la science du bien et du mal, sous peine de mort. Dieu laisse l'homme donner un nom à tout être vivant.

C'est alors qu'il lui accorde une compagne, qu'il forme à partir d'une côte de l'homme. Et l'homme appelle celle-ci femme « parce que c'est de son mari qu'elle a été prise ». Voilà donc la signification de ce mot, selon la Bible.

Survient la tentation, à laquelle succombe la femme, puis son mari. Et leurs yeux s'ouvrent, ils connaissent qu'ils sont nus. « Ils entendirent alors le bruit de Yahweh Dieu se promenant dans le jardin à la brise du jour, écrit la Bible catholique, et Adam et sa femme se cachèrent de Yahweh au milieu des arbres du jardin. » Le nom d'Adam vient d'apparaître pour la première fois dans la Bible catholique. Il arrive, pourrait-on dire, très irrévérencieusement, comme un cheveu sur la soupe et sans explication. Nous sommes au verset 8 du 3^e chapitre. Il n'y aura pas d'autre explication. On apprend au verset 20 qu'Adam donne à sa femme le nom d'Eve « parce qu'elle a été la mère de tous les vivants ». Et voilà que le nom d'Eve, après celui de femme, reçoit une signification.

Dans la Bible protestante, le nom d'Adam apparaît plus tard ; nos premiers parents ont cousu des feuilles de figuier pour s'en faire des ceintures : « Alors ils entendirent la voix de l'Eternel Dieu qui parcourait le jardin vers le soir (l'heure a changé, il n'y a plus de brise) et l'homme et sa femme se cachèrent loin de la face de l'Eternel Dieu au milieu des arbres du jardin. »

L'homme n'est pas encore Adam. Il le devient après la condamnation : « ... tu es poussière et tu retourneras dans la poussière. Adam donna à sa femme le nom d'Eve. »

Nous sommes au verset 20 du chapitre 3 et le nom d'Adam apparaît de la même manière que dans la Bible catholique, subrepticement.

Ce n'est donc pas dans la Bible qu'il faut chercher l'exacte explication du nom d'Adam, le premier homme. Pourtant, le contexte biblique permet à Larousse d'écrire qu'Adam désigne le genre humain. L'important ouvrage *Aujourd'hui la Bible* publié en 1970 par la société Histoire chrétienne (91, place Joffre à Béthune) donne la même explication. Il précise que « le récit yahviste des origines est écrit à l'époque de Salomon, à un moment où les communications entre Israël et les autres peuples étaient fréquentes. Israël cherchait à transmettre à d'autres peuples, sous forme assimilable pour eux, le meilleur de son expérience religieuse. Ceci déjà nous éclaire sur le but visé par ce récit mystérieux. Est-il un mythe ? un récit historique ? un poème ? Il est impossible de le bien comprendre sans savoir à quel genre de littérature il se rattache, quelle est sa forme littéraire. On ne lit pas en effet un roman dans la même disposition d'esprit qu'un livre d'histoire. On lit de façon différente un reportage de journal et un article scientifique. Chaque genre de littérature a sa manière de chercher la vérité : or, manifestement, le récit de la Genèse parle de tout homme (Adam égale homme), il cherche à traduire une expérience universelle. Aussi peut-on le rattacher au genre littéraire de Sagesse. » (Ce commentaire a été écrit par Jean-Claude Eslin, du Centre national d'enseignement religieux, et Paul Beauchamp, professeur d'ancien Testament à la faculté de Lyon-Fourvière, pages 7-29). Le texte de la Bible publié dans cet ouvrage précise : « Alors le Seigneur Dieu prend de la terre (*adama*) et forme un homme (*adam*). Il lui insuffle une haleine de vie : l'homme devient un être vivant. »

Dans le *Vocabulaire de théologie biblique* publié en 1981 sous la direction de Xavier Léon-Dufour (éditions du Cerf), les auteurs précisent « qu'en dehors du récit de la création où l'expression est ambiguë, Adam ne désigne sûrement le premier homme qu'en cinq passages (Gn 4, 25 ; 5, I. 3 ss ; I Ch. I, I ; Tb 8, 6). Habituellement et avec raison le terme est rendu par homme en général (Jb 14,1), les gens (Is 6, 12), quelqu'un (Qo 2, 12), "on" (Za 13,5), personne (I R 8,46 ; Ps 105, 14), l'être humain (Os 11, 4 ; Ps 94, 11). Le

sens collectif domine nettement. » Un peu plus loin, les auteurs écrivent : « L'étymologie populaire du mot le fait dériver de *adamah* : sol. Adam est le terreux, celui qui fut fait de la poussière du sol. »

Enfin René Guénon, dans *Formes traditionnelles et cycles cosmiques* (Gallimard, 1970) écrit que, dans la tradition atlantéenne, la signification littérale du nom d'Adam est « rouge » : « on peut voir là un indice du rattachement de la tradition hébraïque à la tradition atlantéenne, qui fut celle de la race rouge », poursuit Guénon, qui ajoute : « Notre confrère Argos, dans son intéressante chronique sur "le sang et quelques-uns de ses mystères", envisage pour ce même nom d'Adam une dérivation qui peut sembler différente : après avoir rappelé l'interprétation habituelle suivant laquelle il signifierait « tiré de la terre » (*adamah*), il se demande s'il ne viendrait pas plutôt du mot *dam*, sang ; mais la différence n'est guère qu'apparente, tous ces mots n'ayant en réalité qu'une seule et même racine ; en fait les deux substantifs proviennent l'un et l'autre d'une même racine verbale *adam*, qui signifie "être rouge". *Adamah* n'est pas, originellement tout au moins, la terre en général (*erets*), ni l'élément terre (*iabashah*, mot dont le sens primitif indique "la sécheresse" comme qualité caractéristique de cet élément) ; c'est proprement l'argile rouge qui, par ses propriétés plastiques, est particulièrement apte à représenter une certaine potentialité, une capacité de recevoir des formes ; et le travail du potier a souvent été pris pour symbole de la production des êtres manifestés à partir de la substance primordiale indifférenciée. »

Guénon ajoute que la « terre rouge » peut être prise pour une des figures de la « matière première ». Il établit encore qu'en latin le mot *humus*, terre, est singulièrement proche également de *homo* et *humanus*.

Il estime que le mot *dam*, sang, commun à l'hébreu et à l'arabe, est lui aussi dérivé de la même racine *adam* : le sang est proprement le liquide rouge... Mais ce n'est pas à cause de son sang que l'homme est appelé « rouge » puisque le fait d'avoir du sang n'est pas propre à l'homme. Dans le symbolisme hermétique, ajoute-t-il, la couleur rouge est celle du règne animal, verte celle du règne végétal et blanche celle du règne minéral.

Parmi les mots dérivés de la racine *adam*, le mot *edom* signifie « roux ». Dans la Bible, Edom est un surnom d'Esau,

d'où le nom d'Edomites donné à ses descendants et celui d'Idumée au pays qu'ils habitent.

Il est intéressant de conclure en citant le texte de la Bible d'André Chouraqui, parue en 1985 aux éditions Desclée De Brouwer. André Chouraqui a recherché le texte primitif, en hébreu, pour le traduire. Car cette langue n'était plus en usage chez les juifs du temps de Rome : ils parlaient araméen et les lettrés utilisaient le grec. C'est pourquoi la Bible avait été traduite dans ces deux langues et ce sont ces textes qui furent ensuite retraduits en latin, puis en français. Mais le sens en fut parfois altéré.

Dans la Bible de Chouraqui, on lit, au chapitre 2, verset 6 : « Mais une vapeur monte de la Terre ; elle abreuve toutes les faces de la glèbe. » Verset 7 : « Elohim forme le glébeux — Adam, poussière de la glèbe — Adama. Il insuffle en ses narines haleine de vie. »

C'est ainsi qu'apparaît, dans le texte primitif, le nom d'Adam, et sa signification y est précisée. Elle confirme les études faites notamment par René Guénon.

Dauzat indique seulement pour **Adam** : nom de baptême et de famille répandu (Alsace comprise) d'origine biblique. Dérivés : **Adanet, Adenet** (13^e s.) ; forme contractée : **Adnet, Adné, Adenot, Adnot** et nous ajouterons : sans doute aussi **Adnin**.

Dans son *Dictionnaire et armorial des noms de famille de France*, Pierre Blanche divise en plusieurs familles les noms dérivés d'Adam :

Adam, Adant :

PARIS. **Adam**, écuyer : une aigle à deux têtes surmontées d'un soleil entre deux roses. **Adam**, avocat : un chevron surmonté d'une croixette, deux roses et une corne d'abondance. **Adam**, bourgeois de Paris : une fasce et trois pommes. **Adam**, compositeur de musique au 19^e siècle, élève de Boieldieu.

BRETAGNE. **Adam** (15^e s.) : une tour sommée d'un tourillon.

NORMANDIE. **Adam** (15^e s.) : un chevron et trois roses.

POITOU. **Adam** : un lion.

LANNION. **Adam** (17^e s.) : vairé à la bordure besantée.

NOGENT-SUR-SEINE. **Adam**, curé de Mousseaux : un pommier et un serpent.

LORRAINE, ALSACE. **Adant** : un chevron, une aigle et deux molettes en chef. Maître **Adam**, menuisier et poète à Nevers au 17^e siècle. **Adam**, sculpteur au 18^e siècle.

CHAMPAGNE. **Adam de Courcourt** (17^e s.).

Adenet, Adenot, Adnet, Adney : Pour ces noms, auxquels il conviendrait d'adjoindre *Adnin*, Pierre Blanche n'est pas d'accord avec Dauzat. Il donne comme explication : « Fils à Denis ou complication graphique d'anet qui veut dire canard ».

CHAMPAGNE. **Adenet**, écuyer, seigneur de Part : un lièvre au pied d'un sycomore. **Adnet**, lieutenant de bourgeoisie à Châlons : un lion couronné.

ANGLETERRE. **Adney** : une fasce vivrée et trois chérubins.

Signalons encore : **Adam de La Sougeole** et **Adam de Montclar**, anobli en 1705.

ANFRUI

frère de duc. Larcher, comte, et l'Archevêque, femme de Colbert, et un autre à Paris depuis le 15^e siècle, issue d'un mariage de poisons de mariage aux Vieux d'Argentan : un cheval, des roses et une croix de Lorraine : il s'agit certainement de la même famille que la première citée.

PROVINS, Angelet, curé de Courcy (nous ne connaissons pas cette paroisse, à quel diocèse appartient-elle ?), ses armes portaient un arc et deux croix. Pour un curé, ce ne sont pas des armes parfaites, mais des armes trop barbares. Provins était alors sous le régime des cours d'arcs.

JONGNY, Larcher, curé de Chéry, trois croix et un arc : c'est plus orthodoxe.

SENS, Larcher, marquis de mi et Larcher, évêque : un

Anfrui, Anfruit. Ce nom, bien connu en Brie, est rare. Comme ses variantes, **Anfray, Anfroy, Anfré, Anfrie, Anfry**, son origine est un prénom germanique constitué par le nom d'une divinité païenne, *Ans-* et *frid-*, paix.

Pierre Blanche signale qu'il est aussi très répandu dans le Midi. Il a relevé un chevalier **Anfrie**, à Paris, seigneur de Chaulieu : trois triangles, une tête de licorne. Peut-être faut-il rattacher à ce nom **Anfernet** ou **Amphermet**, famille normande, dont un croisé, au 12^e siècle.

Pierre Blanche compile la famille des noms de même origine : il y ajoute Larchet, Larpuey et Larpuey. Il précise qu'il s'agit non seulement d'arcs, mais aussi de fabriciens d'arc. La forme Larché sera d'origine picarde et normande. Larpuey, archéologique, proviendrait d'une mauvaise lecture.

Les orthographe des noms ayant tellement varié sur les régions d'arc civil, il importe de dire toutes les familles dont l'histoire se fasse dans la nomenclature.

PARIS, Larcher ou l'Archevêque, chevalier : un cheval, deux roses et une croix de Lorraine. Larchet, fils du précédent, trésorier-payeur de la garde-robe : mêmes armes, écartelé. Les Larcher, audacieux en la chancellerie de Paris, trois

Personne ne peut savoir combien nous avons de noms de familles dans notre pays. S'il existe un certain nombre de dictionnaires dont les plus volumineux recensent environ 30 000 noms, jamais jusqu'à présent cette multitude n'avait été rassemblée en familles.

Depuis des années, Michel Vincent, écrivain journaliste, s'est exercé à découvrir les noms ancestraux dont sont issus tous les autres.

Ainsi pourrez-vous trouver en parcourant cet « ouvrage du jeu des noms » les origines du vôtre ou de celui de vos proches, et ce voyage passionnant vous fera connaître un peu mieux ces sources immémoriales dont vous êtes issus.

Ce premier ouvrage, s'il donne une vue de l'ensemble, n'est pas – et pour cause – exhaustif. Les demandes que vous ferez à l'auteur par l'intermédiaire de son éditeur permettront la poursuite de ce long travail de recherche et d'histoire à l'usage de tous.



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.